



CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Session 2021/2022

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Le 10 mars 2022

TABLEAU NUMÉRIQUE

Etablissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats.

Coefficient : 3

Durée : 1 heure

Important :

- Il vous est demandé d'indiquer vos réponses sur la copie à l'aide d'un stylo à encre bleue ou noire.
- **Les brouillons ne seront pas ramassés (feuilles blanches).**
- Aucun signe distinctif (nom, prénom, n° de convocation, signature...) ne doit apparaître sur votre copie.
- Votre identité devra uniquement être reportée dans le coin cacheté de la copie.
- Vous rabattrez la partie noircie et **collerez uniquement les bords à l'aide d'un bâtonnet de colle.**

Ce sujet comporte 2 pages (y compris celle-ci)

Une commune a construit un complexe associatif composé de quatre locaux A, B, C et D, pour accueillir respectivement les associations suivantes :

- Association de dessin
- Association de danse
- Association de chant
- Association de couture

La construction a duré 64 mois au total, dont 36 mois pour le local A, 12 mois pour le local B. Sachant par ailleurs que la construction du local C a demandé 4 mois de plus que celle du local D.

Les frais de construction du complexe associatif se sont élevés au total à 3 000 000 €.

La répartition des frais de construction entre chaque local est proportionnelle au temps nécessaire à la construction de chacun d'entre eux.

Les frais de fonctionnement du complexe associatif se sont élevés en 2021 à 36 250 € pour 250 jours d'occupation. On considère que les frais de fonctionnement propre à chaque local sont dans une proportion identique à celle de la répartition des frais de construction. L'évolution des frais de fonctionnement sera proportionnelle à l'évolution des jours d'occupation que l'on estime, pour 2022, à 255 jours.

L'association de dessin compte 85 adhérents, celle de danse 352, celle de chant 96 et celle de couture 68.

Afin d'aider ces associations, la collectivité a voté un montant global de subvention de 20 000 € pour l'année 2021, pour une répartition inversement proportionnelle au nombre de leurs adhérents respectifs.

Etablissez un tableau numérique faisant apparaître :

- La durée de construction pour chaque local ;
- Les frais de construction pour chaque local selon la méthode indiquée ;
- Le montant total et la répartition des frais de fonctionnements annuels de chaque local pour 2021 ;
- Le montant total et la répartition des frais de fonctionnements annuels de chaque local pour 2022 ;
- La hausse totale des frais de fonctionnement et la répartition entre chaque local de 2021 à 2022 ;
- Le montant total et la répartition de la subvention 2021 entre chaque association.

N.B. : Les coûts seront arrondis au centième d'euro.